

Conseil communal de Bullet

Séance du 23 septembre 2013

M. Jean-Luc Passello ouvre la séance à 20h00 et implore la bénédiction divine sur l'Assemblée.

Ordre du Jour

- 1 Appel
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2013
- 3 Communications du bureau du Conseil
- 4 Communications municipales
- 5 **Préavis n° 19-2013** – Réseau Fibre optique sur territoire communal « *commission des finances* »
- 6 **Préavis n° 20-2013** – Vente de terrain aux Rasses, « commission Terrain »
- 7 Propositions individuelles

1. Appel

Excusés:

Aubort Patrick

Consorti Michel

Gamma Aline

Gilliéron Arlette

Hänni Fabian

Müller Norbert

Prévitali Lucien

Prévitali Romain

Tripet Bernard

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2013

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil

Néant.

4. Communication municipales

Michel Bornoz :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le long chemin qui doit nous permettre de mettre en place des accords pour le bon fonctionnement du groupement scolaire est loin d'être parcouru.

Après plusieurs séances sous la présidence de M. le Préfet, les communes concernées n'ont pas trouvé de terrain d'entente.

La Commune de Sainte-Croix désire imposer des contrats de droits administratifs avec chaque commune. Il ne s'agit plus du tout de conventions ou d'ententes intercommunales.

Le contrat en question est un rapport client-fournisseur, ce qui nous obligerait en cas d'accord, d'abandonner tout pouvoir décisionnel. Pour les affaires courantes, cette solution peut être envisagée mais, pour les décisions futures et importantes (nouveau collège, nouvel salle de gym, etc.), nous ne pouvons accepter un tel accord qui nous ferait perdre notre souveraineté dans ce domaine. Si en finalité, l'Etat doit trancher et bien, il tranchera.

Servitudes publiques du Quartelet : la première séance réunissant toutes les personnes (propriétaires) concernées par cette affaire ont été convoquées pour ce samedi. À Suivre...

Fin de citation

Jean-Franco Paillard:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Après les dernières informations parues dans la presse qui ont fait état de la démission forcée de M. André Hurter, directeur des Services Industriels genevois (SIG), la Municipalité tient à informer le Conseil, que le projet du parc éolien n'est pas remis en question.

Pour information, une séance est prévue le 30 septembre prochain pour la présentation du dossier avant l'enquête préalable version 2, aux communes territoriales concernées, à savoir Fiez, Fontaines, Mauborget et Bullet. Seront associés à cette présentation par la direction d'Ennova, les propriétaires privés ainsi que la commune de Grandson.

Le projet qui a été remanié et qui figure dans le plan cantonal, comprend 17 éoliennes dont 6 ou 7 sur notre commune. Un mât est encore en discussion avec la commission cantonale qui devra statuer au début du mois prochain sur les implantations.

Dans le planning, il est prévu que les communes territoriales, sous l'impulsion de notre administration, signent les documents pour l'enquête préalable au début du mois de novembre et que le rapport final, après examen auprès des différents services, nous parvienne dans le délai prévu (3 mois) mais au plus tard pour le mois de mai 2014.

En parallèle, le dossier peut commencer à prendre forme pour qu'en temps voulu, soit dès l'approbation, l'enquête puisse être lancée.

Je précise encore que la route d'accès devrait c'est quasiment certain, passer par la route du

Chasseron et le Chemin Neuf pour rejoindre les Illars.

Tout à l'heure, Stéphane Guex va vous présenter la situation se rapportant à la pose de la fibre optique. Si la population a répondu très favorablement, la municipalité, qui avait planifié cette réalisation dans le budget, s'est retrouvée devant une impasse quant à la volonté de poursuivre les travaux entrepris et celle de pouvoir informer le Conseil. A ce propos, je remercie la commission qui a œuvré avec la Municipalité, pour trouver une solution avec vous.

Fin de citation

Daniel Prévitali : A la suite des articles parus dans les journaux concernant les éoliennes, à quoi en est la société REnInvest et la société Ennova ?

Jean-Franco Paillard : Je vous rassure que la société Ennova est toujours partenaire au projet et ne va pas se retirer du jour au lendemain.

5. **Préavis n° 19-2013** – Réseau Fibre optique sur territoire communal « *commission des finances* »

Rapporteur : M. Olivier Chablaix

Membres : M. Aldo Paillard

M. Romain Prévitali

M. Daniel Prévitali

M. Bernard Tripet

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à la salle de la Fondation Bonnet les 17 et 18 septembre 2013 afin de se prononcer sur le préavis cité ci-dessus.

Nous remercions Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux pour leur présentation sur l'évolution des travaux durant l'année 2013 concernant la couverture de la fibre optique dans notre commune.

En préambule, nous demandons au Municipal Stéphane Guex de bien vouloir présenter au conseil, le PowerPoint qui nous a permis de mieux comprendre l'évolution de ce projet.

Au moment de l'établissement du budget 2013, le tiers « seulement » des propriétaires avait répondu favorablement pour le raccordement à la fibre optique. VO Energies et la municipalité ont ainsi été d'accord de débiter cette expérience en portant dans le budget la somme de CHF 170'000. - pour ces travaux.

Depuis 2013, des démarches complémentaires auprès de la population ainsi qu'une séance publique ont permis de démontrer un intérêt inespéré car à l'heure où la commission statue, plus de 80% des propriétaires ce qui représente près de 90% de la population résidente et 100% du territoire sis en zone constructible, ont répondu favorablement. Voici les chiffres :

- 250 propriétaires ont répondu favorablement
- 20 propriétaires ont répondu négativement
- 40 propriétaires n'ont pas donné de réponse
- 310 propriétaires contactés

Maintenant nous pouvons donner tous les chiffres pour le budget de l'installation de la fibre optique. On comprend facilement que cet engouement va provoquer des charges supplémentaires pour la commune qui doit renégocier avec VO Energies pour un accord financier lié aux abonnements.

A ce jour nous avons dépensé la somme de CHF 450'000, soit environ 50% du coût.

Estimation des investissements :

14 kilomètres de fouilles, 250 raccordement CHF 900'000.-

Financement :

250 raccordements qui seront facturés
 Soit : 250 à CHF 1'100.-- par habitation CHF 275'000.-

Total à charge de la commune entre 2013 et 2014 principalement CHF 625'000.-

Selon le décompte des travaux à ce jour environ, CHF 450'000.- de travaux ont été réalisés et partiellement payés. Si l'automne se présente bien, on pourra continuer les travaux pour environ CHF 280'000.-, ce qui portera l'investissement 2013 à CHF 730'000.-

Il faut encore noter que la taxe de raccordement par habitation pour les nouveaux raccordés sera de CHF 900'000.-/par 250 habitations, soit environ de CHF. 3'600.-, sans compter les travaux à charge des nouveaux clients.

Pour l'année 2014, la commission demande un préavis avec un décompte définitif présentant le coût total de l'investissement et la charge y relative. La municipalité devra faire une proposition pour un règlement précisant notamment la taxe d'introduction pour les nouveaux raccordements.

La commission des finances propose d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de CHF 560'000.- pour la poursuite des travaux et de prendre sur le fonds de réserve, la totalité de la réserve pour travaux futurs soit CHF 395'000.- au compte 9282.4 du bilan.

Budget 2013

Budget		Coûts	Augmentation
850.3144	Travaux	170'000.-	730'000.- 560'000.-
850.4650	Participation de tiers	110'000.-	275'000.- 165'000.-
850.4810	Prélèvement sur réserve	60'000.-	455'000.- 395'000.-

EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal n° 19-2013,
- Oui le rapport de la commission qui a reçu l'approbation de la municipalité,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- ❖ **D'accepter** l'amendement au budget 2013 selon la description ci-dessus qui prévoit un prélèvement de CHF 395'000.- sur la réserve pour travaux futurs (9282.4).

Selon la demande de la commission des finances, M. Stéphane Guex présente le Powerpoint concernant l'infrastructure qui est mis en place afin de pouvoir raccorder à terme la fibre optique à tous les bâtiments.

Serge Gander : Dans le rapport de la commission, le financement pour les 250 raccordements est facturé à CHF 1'100.- par habitations et la taxe de raccordement pour les nouveaux raccordé sera de CHF 3'600.- sans compter les travaux des nouveaux clients. Est-ce que ça a été mal formulé ? Cela veut dire que les travaux aurait coûté, en conséquence, CHF 3'600.- par habitations et il y aura CHF 1'100.- qui seront facturés aux propriétaires. Est-ce que la différence est supportée par la commune ?

Stéphane Guex : La volonté de la commune est que les personnes se soient inscrites afin d'installer la fibre optique durant les travaux actuels. Les personnes désirant la fibre optique lors du raccordement, c'est-à-dire maintenant, paieront CHF 1'100.-. La commune contribue à ce projet, c'est pourquoi, les personnes désirant la fibre dans 2 ans, par exemple, n'auront plus droit au forfait.

Olivier Chablaix : La commission voulait informer les gens qui sont encore indécis ou ont dit non que la commune a fait un effort important et qu'elle voulait relever qu'après si les propriétaires décident de faire les travaux plus tard, le montant sera de CHF 3'600.- et il faut compter en plus les travaux pour se relier à la fibre.

Daniel Oguey : Par rapport aux documents que la commune nous a remis, le projet du réseau de la fibre optique est de CHF 90'000.- alors que le montant de la commission indique un montant de CHF 395'000.-. Comment pouvez-vous expliquer cette différence ?

Stéphane Guex : Nous avons décidé de ne pas arrêter les travaux tant que la météo est bonne. La commission en est consciente. Il ne faut pas oublier que ces travaux étaient prévus pour 2014. Par conséquent, nous serions venus vers vous avec un prélèvement sur la réserve en 2014. Humainement, ces travaux nous arrangeaient car les entreprises étaient formées, les travaux avançaient bien et tout ce qui est fait en 2013 ne sera plus à faire en 2014.

Jean-Franco Paillard : Je tiens à vous informer que nous avons de plus en plus de contrats à

signer toutes les semaines (environ 30-50 par semaines). L'erreur que nous avons faite est de ne pas avoir informé la commission des finances en lui disant il y a des raccordements et on ne sait pas combien cela va coûter et que nous regarderons à la fin des travaux. Il y a 4 entreprises qui travaillent sur place. Par rapport aux sondages que nous avons faits en 2012, le nombre des personnes désirant la fibre optique a plus que doublé. De plus, je tiens à vous informer que les travaux ont été très bien suivis par MM. Marcel Champod et René Guex. C'est un luxe que la commune s'offre car en général la fibre optique s'installe dans les grandes villes. Nous reviendrons au mois de décembre avec des éléments plus solides. Il y aura CHF 412'000.- ou CHF 420'000.-. Grande évolution, difficile à planifier. C'est un très bel investissement.

Michel Borno : Je fais remarquer que VO énergies n'ont pas tendu la perche car 100 propriétaires étaient beaucoup pour eux par rapport à leur expérience.

Stéphane Guex : Les autres villages avaient un taux de pénétration de 40% donc 120 propriétaires. C'est à Bullet que la fibre optique commence à s'installer dans tous le village.

Alexandre Genoud : La taxe est de CHF 1'100.-, c'est par propriétaires mais par bâtiments ? Comment fait-on lorsque dans certains bâtiments il y a des propriétaires qui ont plusieurs appartements ?

Stéphane Guex : C'est le numéro ECA qui fait fois. Nous nous sommes basés sur le numéro ECA pour avoir une ligne de conduite.

Louis Thévenaz : Et les maisons mitoyennes, vu qu'il y a qu'une fouille, est-ce qu'on se partage les CHF 1'100.-?

Stéphane Guex : non dans ce cas, chacun paie CHF 1'100.- effort du propriétaire pour la fibre. Encore une fois, c'est le numéro ECA qui fait fois. Nous ne faisons aucune exception.

Laurent Margot : les 14km de fouilles sont que pour la fibre optique ou y'a-t-il d'autres tuyaux ?

Stéphane Guex : Les fouilles pour les fibres optiques sont des fouilles spécifiques (moins profondes de l'épuration et de l'eau). Pour l'eau, les réseaux sont déjà faits. Nous avons changé quelques vannes, quelques tuyaux.

Alexandre Genoud : Est-ce que le domaine de la Frêtaz va être raccordé pour le même prix ?

Jean-Franco Paillard : Si nous voulons parler d'équité, il serait bien de raccorder tout le monde aux mêmes conditions, de façon que tout le monde paie le même prix. La seule différence qu'il y a, c'est que nous avons parlé de zones constructibles mais nous avons des demandes précises pour la Frêtaz, nous allons chiffrer le raccordement de la Frêtaz et également pour celui de la Crochère. Nous aimerions voir comment nous pouvons faire et à quel prix nous pouvons raccorder ces domaines. Il y aura une négociation avec la Confédération Suisse. Nous n'avons encore pas chiffré le coût.

Stéphane Guex : Nous avons eu l'intérêt du domaine de la Frêtaz mais la commune doit chiffrer le coût et négocier avec la Confédération Suisse.

Le Préavis n° 1-2013 concernant le réseau de la fibre optique sur territoire communal est accepté à l'unanimité.

6. **Préavis n° 20-2013** – Vente de terrain aux Rasses, « commission Terrain »

Rapporteur : Mme Aline Gamma

Membres : Mme Sarah Cusin M. Michel Consorti
M. Rodolphe Beck

Excusés : M. Aldo Paillard M. Patrick Aubort
M. Bernard Tripet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des terrains s'est réunie le lundi 9 septembre 2013 à 20 heures à la Fondation Bonnet pour étudier le préavis municipal no 20-2013 concernant la vente de terrain communal aux Rasses - parcelle no 415A - en faveur de Monsieur et Madame Cédric et Soledad Pellaton.

Monsieur Michel Bornoz accompagné de Monsieur Jean-Franco Paillard assistaient à notre séance. Nous les remercions pour les renseignements et précisions qu'ils ont apportés à notre commission.

Monsieur et Madame Pellaton se sont approchés de la Municipalité pour se porter acquéreur d'un terrain communal aux Rasses, en vue de la construction d'une maison familiale, afin d'y établir leur résidence principale.

Cette vente est en totale logique avec les demandes du rapport de la commission de gestion du 21 juin 2009, et à l'acceptation du préavis no 18-2013 concernant le projet d'équipement "EU&EC" de ce terrain communal aux Rasses.

Il faudra encore inscrire au Registre Foncier, une servitude pour la conduite d'eau pour les parcelles no 475 et 415B et effectuer un relevé précis des conduites en cas de travaux futurs.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal no 20-2013,
- Oui le rapport de sa commission,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches pour la vente d'une surface de terrain d'environ 1'937 m2, pris sur la parcelle no 415 aux Rasses, en faveur de M. Cédric et Mme Soledad Pellaton pour un montant forfaitaire de **Chf 193'700.00**, les frais inhérents à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Michel Bornoz : Quelques précisions concernant Mme et M. Pellaton, ce seront des habitants à l'année. La conduite d'eau pour les parcelles 475 et 415b, si vous regardez le plan, est bien la conduite d'eau qui descend de la parcelle 475 de Mme Pétremand, anciennement M. Sauteur.

C'est également la conduite d'eau qui monte depuis la conduite centrale qui passe vers l'ancienne patinoire et la parcelle 415b est la parcelle à gauche qui est encore à vendre (propriété de la commune à ce jour) mais il y aura dans l'angle de la parcelle 415a, un droit de passage, une servitude qui permettrait de passer sur la parcelle 415b.

Serge Gander : Je sais que nous voulons attirer la population chez nous mais je trouve que le prix du terrain n'est pas cher si on compare avec Champvent qui est de CHF 400.-/m².-.

Michel Borno : Tout est relatif. Nous avons fixé des prix dégressif à environ CHF 120.- et le client nous prenait deux parcelles. La position derrière le Grand Hôtel des Rasses. Personne ne s'est bousculé et on a décidé de la vendre. Je pense que CHF 100.- est raisonnable pour Les Rasses.

Le Préavis n° 20-2013 concernant la vente de terrain aux Rasses pour M. et Mme Pellaton est accepté à l'unanimité.

7. Propositions individuelles

Jean-Luc Passello : Avant d'ouvrir la parole au Conseillers Communaux, j'aimerais faire une proposition au nom du Conseil, ces dernières années, nous avons organisé des sorties d'une journée et cela fait quelques années que nous n'avons plus rien organisé. Nous avons décidé de remettre l'idée sur le tapis pour cet automne. Nous attendons des idées de sujets intéressants.

Jean-Franco Paillard : Nous pourrions visiter VO Energies.

Lucien Lambercier : Nous pourrions voir la nouvelle centrale en même temps que VO Energie.

Daniel Oguey : Nous pourrions regarder du côté des Eoliennes ?

Geneviève Rolaz : Nous pourrions du côté du Chasseral ?

Daniel Prévitali : En complément de la centrale, nous pourrions faire les gorges à pieds. Il paraît que c'est magnifique.

Serge Gander : Etant donné que le délai est court. Il serait mieux d'organiser quelque chose au printemps prochain. Nous pourrions amener des idées au prochain Conseil communal.

Jean-Luc Passello : Les Conseillers réfléchissent à de bons sujets et en reparlent au prochain Conseil Communal. La sortie aura lieu au printemps prochain.

Stéphane Guex présente un bout de fibre optique et un câble d'alimentation général.

Rodolphe Beck : Comment font-il pour envoyer la fibre optique ?

Stéphane Guex : Il y a deux solutions : le parachute par air-comprimé ou pour les privés, entre les chambres et les privés, ils posent une tringle.

Serge Gander : Afin d'anticiper les futurs projets, un ou deux chauffages qui ne fonctionnent pas bien dans quelques bâtiments communaux. Est-ce qu'il serait bien de faire une étude pour du chauffage à bois pour les bâtiments communaux à l'avenir ?

Jean-René Bernardi : Les chauffages de bâtiment locatif et la Grande Salle pourrait éventuellement être changé.

Serge Gander : Le chauffage à plaquettes peut être pas mal. Le chauffage de la Grande Salle date de 1994.

Jean-Luc Passello : Les chauffages à plaquette peuvent être automatiques si nous les faisons juste. La seule chose que nous devons faire est de les installer dans des zones non humides.

Lucien Lambercier : Bertrand Christen avait déjà fait une étude pour du chauffage à distance mais elle était trop longue entre chaque bâtiment.

Jean-Luc Passello : C'était un projet de chauffage central à bois mais ce n'est pas le cas pour le projet de chauffage à plaque, qui pourrait être dédié par bâtiment.

Michel Borno : A titre d'information, il y a un chauffage à distance qui fonctionne bien sur la commune de Champagne.

Serge Gander : Je pensais faire une petite étude et ne pas installer d'immenses chauffages.

Michel Borno : La Municipalité regardera si on peut faire ce projet.

Daniel Oguey : A quoi en est le projet du centre Taoïstes à Bullet ?

Jean-Franco Paillard : Nous attendons le retour du canton pour les résolutions et le permis de construire. Nous avons eu contact avec l'architecte, il y a deux-trois choses à régler, je pense que nous recevrons les propriétaires prochainement en Municipalité.

Daniel Prévitali : Est-ce que nous pourrions avoir des précisions concernant les retours de la déchetterie ? Pour nous, c'est propre, c'est super mais j'ai entendu dire que les personnes âgées, qui habitaient près de la Grande Salle, n'étaient pas content avec le système de prise en charge des sacs poubelle.

Jean-Franco Paillard : Nous avons été interpellés à ce sujet, nous avons pris la décision de maintenir quatre centres de ramassage le mardi avant 9h, en plus du dépôt communal. Il est bien clair que certaines personnes doivent se déplacer plus que d'autres. Nous avons répondu que nous étions à disposition des personnes à mobilité réduites sur appel de leur offrir un service.

Evelyne Chablaix : En bas du village, le panneau interdiction et la poubelle n'ont jamais été remis. Et plus bas, le panneau interdiction a disparu. Est-ce que vous pensez refaire quelque chose ?

Jean-René Bernardi : Nous en prenons bonne note.

Séance levée à 21h20

Au nom du Conseil communal

Le Président

La Secrétaire

Jean-Luc Passello

Fanny Tinguely